MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 3 - Mars 2022

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs Bilan de la campagne 2021

En 2021, 24 669 enseignants-chercheurs étaient promouvables à un avancement de grade, mais seulement un tiers d'entre eux ont déposé un dossier de candidature. Près de la moitié des candidats ont été promus (3 739), avec des taux de promotion qui varient sensiblement selon le grade et la discipline. Pour un grade donné, moins il y a de candidats et plus le taux de promotion est élevé. Quel que soit le grade, les femmes candidatent moins que les hommes, mais elles sont davantage promues. La part des femmes parmi les candidats et parmi les promus a tendance à augmenter régulièrement depuis 2010.

Christophe Pépin DGRH A1-1

gnement et de recherche.

enseignants-chercheurs dature (Sources).

L'avancement de droit commun a lieu, 2011 (2012 pour les PR CE2). ministère.

Les dossiers des candidats à l'avancement 6^e échelon de cette même classe. tance nationale.

l'avancement de droit commun.

Il existe deux voies d'avancement de maximum des avancements de grade grade en fonction de la situation des en- pouvant être prononcés pour les années seignants-chercheurs : la voie de droit 2021 et 2022 figurent dans l'arrêté du commun et la voie spécifique qui est ré- 29 septembre 2020. Ils sont respectiveservée aux agents exerçant des fonctions ment de 20 % des agents promouvables qui ne sont pas principalement d'ensei- pour les maîtres de conférences hors classe (MCF HC), de 15 % pour les profespromou- seurs de 1^{re} classe (PR 1C) et les profesvables, c'est-à-dire remplissant les condi-seurs de classe exceptionnelle 1er échelon tions d'ancienneté définies par leurs sta- (PR CE1) et de 21 % pour les professeurs tuts, doivent déposer un dossier de candi- de classe exceptionnelle 2^e échelon (PR CE2). Ces taux sont inchangés depuis

pour moitié, sur proposition de la section A partir de la session 2018, le décret compétente du Conseil national des uni- n° 2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le versités (CNU) et pour moitié sur proposi- décret n° 84-431 du 6 juin 1984 a créé un tion des conseils de l'établissement. Ces échelon exceptionnel dans la hors classe différentes instances proposent les pro- du corps des MCF (MCF EX). Peuvent être motions dans la limite du contingent de promus à l'échelon exceptionnel de la possibilités qui leur a été notifié par le hors-classe, les MCF justifiant d'au moins trois ans de services effectifs dans le

spécifique sont examinés par une ins- L'arrêté du 10 juillet 2018 fixe le pourcentage des effectifs pouvant accéder à Cette note est exclusivement consacrée à l'échelon exceptionnel des MCF : 2 % de l'ensemble du corps en 2017, 4 % en Les ratios (promus / promouvables) qui 2018, 8 % en 2021, pour atteindre un permettent de déterminer le nombre maximum de 10 % à compter de 2023.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, **DE LA RECHERCHE** ET DE L'INNOVATION

Liberté Fraternité

Direction générale des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

1 Bilan de la campagne 2021 d'avancement par grade

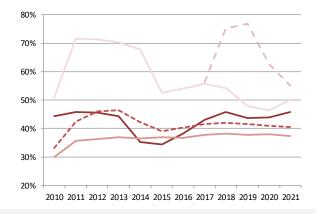
PR de classe exceptionnelle 1er échelon 1 486 30,6% 601 40,4% PR de 1re classe 1 625 39,4% 607 37,4% Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel 770 36,8% 425 55,2% Maître de conférences hors classe 3 361 31,1% 1 682 50,0%	•	-	•		
PR de classe exceptionnelle 1er échelon 1 486 30,6% 601 40,4% PR de 1re classe 1 625 39,4% 607 37,4% Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel 770 36,8% 425 55,2% Maître de conférences hors classe 3 361 31,1% 1 682 50,0%		Candidats		Promus	
PR de 1 ^{re} classe 1 625 39,4% 607 37,4% Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel 770 36,8% 425 55,2% Maître de conférences hors classe 3 361 31,1% 1 682 50,0%	PR de classe exceptionnelle 2° échelon	927	33,1%	424	45,7%
Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel77036,8%42555,2%Maître de conférences hors classe3 36131,1%1 68250,0%	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1 486	30,6%	601	40,4%
échelon exceptionnel 770 36,8% 425 55,2% Maître de conférences hors classe 3 361 31,1% 1 682 50,0%	PR de 1 ^{re} classe	1 625	39,4%	607	37,4%
		770	36,8%	425	55,2%
Total 8 169 33,1% 3 739 45,8%	Maître de conférences hors classe	3 361	31,1%	1 682	50,0%
	Total	8 169	33,1%	3 739	45,8%

Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

2 Evolution du taux de candidature par grade

55% 50% 45% PR CE2 40% PR CE1 35% R 1C MCF EX 30% MCF HC 25% 20% 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021

3 Evolution du taux de promus / candidats par grade



Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

candidat

En 2021, 24 669 enseignants-chercheurs luent corrélativement en sens inverse Un âge moyen des promus similaire étaient promouvables. Parmi eux, 8 169 des taux de candidature. A ratio promus à ceux des promouvables et des ont été candidats, soit 33 %. Ce taux de / promouvables constant, moins il y a candidats candidature varie selon les grades. Il est de candidats, plus le taux promus / canle plus élevé pour l'accès au grade de PR didats est élevé (figure 3). 1C (39 %), suivi de ceux de MCF EX (37 %) et de PR CE2 (33 %). Les grades Trois quarts des MCF sont promus à ans pour les PR 1C, de 54 ans pour les de MCF HC et de PR CE1 ont les taux les la hors classe dès les premiers PR CE1, de 57 ans pour les promus au plus faibles (31 %) (figure 1).

ment stables depuis 2014

ment stables depuis 2014, hormis pour hors classe. les PR CE2, dont le taux a baissé jusqu'en 2018 (passant de 41 % en 2015 à mus au grade de PR 1C (99 %) étaient ancienneté moyenne de 14 ans dans le 32 % en 2018), puis se stabilise (33 % en PR 2C d'échelons 5, 6 ou 7, soit les der- grade précédent. Cette ancienneté est 2021). Le taux de candidature des MCF niers échelons de leur grade. De même, de 9 ans pour le grade de MCF EX et EX varie également, notamment en rai- pour l'accès au grade de PR CE1, 90 %, varie entre 5 et 7 ans pour les grades de son de la création récente de ce grade et des modalités de sa mise en œuvre (figure 2).

Près de la moitié des candidats est promue

Sur la totalité des candidats aux grades d'avancement, 3 739 ont été promus, soit 46 % (figure 1).

Le taux promus / candidats varie selon le grade. Parmi les candidats à l'accès au grade de MCF EX, 55 % sont promus, ce qui constitue le taux le plus élevé. Arrivent ensuite les promus au grade de MCF HC (50 %), puis ceux aux grades de PR CE2 (46 %) et de PR CE1 (40 %). Le taux de promus est, comme pour les

Un tiers des promouvables se porte années précédentes, le plus faible pour étaient PR 1C à l'échelon 3 (soit le derles PR 1C (37 %). A l'exception des MCF nier du grade) (figure 4). EX, les taux promus / candidats évo-

échelons d'accès

Des taux de candidature relative- Près des trois quarts des promus MCF L'âge moyen des promus est similaire à

En 2021, l'âge moyen des promus au grade de MCF HC est de 47 ans, de 51 grade de PR CE2 et de 58 ans pour le grade de MCF EX.

HC sont des MCF de classe normale au celui des candidats et des promou-7^e échelon, soit l'échelon à partir du-vables, hormis pour le grade de MCF HC Les taux de candidature sont relative- quel les MCF peuvent être promus à la où les promus sont en moyenne 2 ans plus jeunes que les promouvables. Les En revanche, la quasi-totalité des pro- promus au grade de MCF HC ont une

4 Grade et échelon d'origine des enseignants-chercheurs par grade d'accès et sexe

•														
	Grade	Grade et échelon lors de la remontée	Candidats						Promus toutes voies					
	d'accès	informatique des promouvables	Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
١.	PR CE2	PR CE1 échelon 1	739	100,0%	188	100,0%	927	100,0%	315	100,0%	109	100,0%	424	100,0%
		PR 1C échelon 3	948	87,8%	331	81,5%	1 279	86,1%	361	92,8%	179	84,4%	540	89,9%
	PR CE1	PR 1C échelon 2	127	11,8%	71	17,5%	198	13,3%	26	6,7%	30	14,2%	56	9,3%
		PR 1C échelon 1	5	0,5%	4	1,0%	9	0,6%	2	0,5%	3	1,4%	5	0,8%
		PR 2C échelon 7	349	32,1%	152	28,2%	501	30,8%	122	34,1%	75	30,1%	197	32,5%
•		PR 2C échelon 6	340	31,3%	182	33,8%	522	32,1%	121	33,8%	85	34,1%	206	33,9%
		PR 2C échelon 5	352	32,4%	182	33,8%	534	32,9%	113	31,6%	87	34,9%	200	32,9%
,	PR 1C	PR 2C échelon 4	16	1,5%	3	0,6%	19	1,2%		0,0%	1	0,4%	1	0,2%
		PR 2C échelon 3	6	0,6%	3	0,6%	9	0,6%		0,0%		0,0%		0,0%
		PR 2C échelon 2		0,0%	2	0,4%	2	0,1%		0,0%	1	0,4%	1	0,2%
١		PR 2C échelon 1	23	2,1%	15	2,8%	38	2,3%	2	0,6%		0,0%	2	0,3%
5	MCF EX	MCF HC échelon 6	458	100,0%	312	100,0%	770	100,0%	231	100,0%	194	100,0%	425	100,0%
		MCF CN échelon 9	398	20,1%	268	19,4%	666	19,8%	123	13,0%	103	14,0%	226	13,4%
,	MCF HC	MCF CN échelon 8	302	15,3%	248	17,9%	550	16,4%	125	13,2%	104	14,2%	229	13,6%
	IVICE TO	MCF CN échelon 7	1 052	53,2%	710	51,4%	1 762	52,4%	561	59,2%	410	55,9%	971	57,7%
		MCF CN échelon 61	227	11,5%	156	11,3%	383	11,4%	139	14,7%	117	15,9%	256	15,2%

Note de lecture : 86,1% des candidats à l'accès au grade de PR CE1 sont PR 1C échelon 3.

Echelon au moment de la remontée informatique ; les conditions de promouvabilité sont à remplir au 31 décembre de l'année en cours : par exemple, les MCF CN échelon 6 ont atteint le 7e échelon avant le 31/12/2021.

Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

(5) Age moyen des promouvables, candidats et promus, et ancienneté moyenne des promus par grade et sexe

					Age moyen					Anciennet	é moyenne dan	s le grade*
	Promouvables			Candidats			Pro	omus toutes vo	ies	Promus toutes voies		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
PR CE2	57 ans	57 ans	57 ans	57 ans	58 ans	57 ans	57 ans	57 ans	57 ans	5 ans	5 ans	5 ans
PR CE1	55 ans	55 ans	55 ans	55 ans	55 ans	55 ans	54 ans	54 ans	54 ans	7 ans	6 ans	7 ans
PR 1C	50 ans	51 ans	51 ans	51 ans	52 ans	51 ans	50 ans	51 ans	51 ans	7 ans	6 ans	6 ans
MCF EX	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	57 ans	58 ans	58 ans	9 ans	9 ans	9 ans
MCF HC	49 ans	49 ans	49 ans	48 ans	49 ans	48 ans	47 ans	48 ans	47 ans	14 ans	14 ans	14 ans

^{*} Date de promotion pour le calcul au 31/12/2021

(6) Bilan de la campagne 2021 d'avancement par grade et groupe CNU

	PR CE2		PR CE1		PR 1C		MCF EX		MCF HC	
	Candidats / Promouva- bles	Promus / Candidats								
Groupe 1 : Droit et science politique	24,3%	50,9%	25,5%	43,1%	29,8%	43,3%	32,6%	61,4%	21,4%	61,6%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	29,3%	53,6%	29,8%	39,6%	48,8%	42,1%	43,8%	48,1%	32,4%	51,9%
Groupe 3 : Langues et littératures	36,8%	38,2%	30,9%	38,1%	39,8%	35,1%	29,3%	68,1%	25,9%	56,2%
Groupe 4 : Sciences humaines	35,9%	48,4%	32,0%	43,6%	37,1%	40,2%	29,8%	64,6%	30,4%	55,7%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	35,0%	43,9%	32,4%	35,3%	43,0%	33,6%	40,3%	42,0%	29,9%	46,7%
Groupe 6 : Physique	35,7%	47,7%	25,2%	41,3%	37,7%	33,3%	37,7%	65,0%	28,7%	53,1%
Groupe 7 : Chimie	32,4%	54,9%	32,1%	43,6%	39,2%	33,7%	38,8%	44,4%	34,3%	48,2%
Groupe 8 : Sciences de la terre	35,3%	43,3%	33,6%	31,3%	38,4%	37,2%	41,0%	56,3%	25,4%	62,7%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	34,6%	41,2%	29,8%	40,3%	39,4%	33,9%	42,7%	54,1%	37,8%	43,5%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	28,8%	47,8%	30,5%	42,7%	39,4%	39,7%	34,4%	58,2%	33,4%	46,8%
Pharmacie	26,1%	50,0%	32,5%	48,7%	32,7%	42,4%	34,9%	53,3%	37,0%	44,9%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	37,8%	38,7%	37,3%	43,5%	46,8%	35,6%	42,4%	60,7%	34,1%	48,3%

Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

PR (figure 5).

selon le groupe CNU

Les taux de candidature varient sensiblement selon le groupe CNU, avec des différences marquées selon les sections le grade d'avancement. CNU (voir les tableaux détaillés).

sont observés dans les groupes : « Interdisciplinaire » pour les accès aux grades de PR CE2 (38 %) et de PR CE1 (37 %), « Sciences économiques et de gestion » pour ceux de PR 1C (49 %) et de MCF EX (44 %) et « Mécanique, génies mécanique et informatique » pour celui de MCF HC (38 %).

En revanche, les taux de candidature les moins élevés se retrouvent dans les groupes: « Droit et science politique » pour les accès aux grades de PR CE2 (24 %), de PR 1C (30 %) et de MCF HC (21 %), « Physique » pour celui de PR CE1 (25 %) et « Langues et littératures » pour celui de MCF EX (29 %) (figure 6).

Les taux de promus varient selon le groupe CNU

Les groupes « Mécanique, génies mécainformatique nique et

des taux de promus parmi les plus sélectif que l'accès aux grades des MCF Des taux de candidature variables faibles, quel que soit le grade d'avance- (figure 6). ment.

> A l'opposé, le groupe « Droit et science Les femmes sont moins candidates mus parmi les plus élevés, quel que soit tage promues

> Le groupe « Langues et littératures » a Pour tous les grades, les femmes candide MCF EX.

Quel que soit le groupe disciplinaire, confondus) (figure 7).

« Mathématiques et informatique » ont l'accès aux grades de PR apparaît plus

politique » présente des taux de pro- que les hommes mais sont davan-

Les taux de candidature les plus élevés le taux le plus élevé (68 %) pour le grade datent légèrement moins que les hommes (31 % contre 34 %, tous grades

(7) Taux de candidature et de promotion par grade et par sexe en 2021

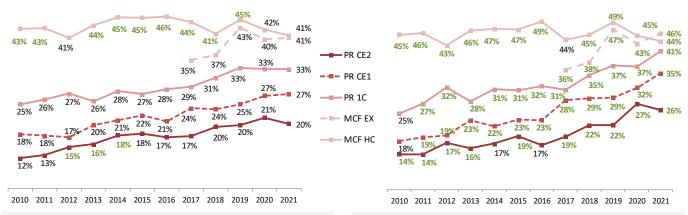
Taux candidat(e)s/promouvables ■ Hommes ■ Femmes 38% 35% 40% 39% 34% 31% 32% 30% 31% 29% 28% MCF HC MCF FX PR 1C PR CF1 PR CF2 Total Taux promu(e)s / candidat(e)s 62% 58% 48% 53% 53% 52% 50% 43% 42% 36% 33% MCF HC MCF EX PR 1C PR CE1 PR CE2 Total

Note de lecture : 31 % des femmes promouvables sont candidates et 53 % des femmes candidates sont promues

Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

8 Evolution de la part des femmes parmi les candidats

9 Evolution de la part des femmes parmi les promus



Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les candidats > taux de femmes parmi les promouvables. Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2021

Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les promus > taux de femmes parmi les candidats.

Les femmes sont davantage promues que les hommes pour tous les grades d'avancement. Tous grades confondus, 53 % des candidates sont promues contre 42 % chez les hommes.

En 2021, les femmes représentent 40 % de l'ensemble de la population des ensei-

gnants-chercheurs. Les femmes sont également moins nombreuses que les hommes parmi les candidats et les promus. Ainsi, 2 827 femmes étaient candidates (contre 5 342 hommes) et 1 498 ont été promues (contre 2 241 hommes). Toutefois, si les femmes ne représentent globalement que 37 % des promouvables et 35 % des candidats, elles constituent 40 % des promus.

Hormis le grade de MCF HC, la part des femmes parmi les candidats et parmi les promus a tendance à augmenter régulièrement depuis 2010 (figures 8 et 9). ■

Sources / Définitions / Méthodologie

- Arrêté du 29 septembre 2020 fixant pour les années 2021 et 2022 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Arrêté du 10 juillet 2018 fixant le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel de la hors classe de certains corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Dans cette note, les échelons du grade de professeur de classe exceptionnelle (1^{er} échelon et 2^e échelon), ainsi que l'échelon exceptionnel de la hors classe des maîtres de conférences sont considérés comme des grades.
- <u>Périmètre de l'étude</u>: population des enseignants-chercheurs telle que définie par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984. Promotions nationales et locales (hors avancement spécifique et enseignants hospitalo-universitaires).
- Conditions de promouvabilité à remplir au 31 décembre de l'année en cours :
 - Maître de conférences hors classe : peuvent être promus à la hors-classe les MCF parvenus au 7^e échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de MCF ou de maître-assistant en position d'activité ou en position de détachement.
 - Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel : peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe les MCF parvenus au 6^e échelon de la hors classe justifiant d'au moins 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.
 - Professeur de 1^{re} classe : peuvent être promus à la 1^{re} classe les PR de la 2^e classe sans condition d'ancienneté.
 - Professeur de classe exceptionnelle 1^{er} échelon : peuvent être promus au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle les PR de 1^{re} classe qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans celle-ci.
 - Professeur de classe exceptionnelle 2^e échelon : peuvent être promus au 2^e échelon de la classe exceptionnelle les PR justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 1^{er} échelon de cette classe.
- Taux de candidature : part des candidats parmi les promouvables.
- Contingents d'avancement de grade: en vertu des dispositions de l'article 1 er du décret n°2005-1090 du 1 er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, l'assiette du nombre de promouvables, sur laquelle s'applique les ratios promus / promouvables est limitée à ceux réunissant les conditions au 31 décembre de l'année « N-1 ». A ces effectifs s'ajoutent ceux qui remplissent les mêmes conditions au cours de l'année « N », pour constituer l'ensemble des effectifs de promouvables qui peuvent déposer un dossier de candidature.

En savoir plus

Adedokun F. et Tourbeaux J. « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Année 2020, Note de la DGRH n° 9 - Octobre 2021

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministre :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html